



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

incapables majeurs

Question écrite n° 26581

Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des personnes placées sous protection d'un mandataire judiciaire à la protection des majeurs. La mise sous tutelle ou curatelle d'une personne, souvent âgée, est un acte grave qui requiert beaucoup d'attention. Or certaines de ces personnes fragiles se sentent victimes de leur tuteur, alors qu'il devrait légalement les protéger. Un récent reportage télévisé sur France 3 a montré plusieurs cas d'abus de la part de mandataires judiciaires. Face à ces abus et à ces situations souvent difficiles pour les membres de la famille de la personne protégée, il souhaiterait connaître les obligations de moyens et de résultats des mandataires judiciaires ainsi que les recours possibles face aux manquements présumés des mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26581

Rubrique : Déchéances et incapacités

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5173

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)